

Tarifs applicables au 01/01/2018

TRANSACTION – VENTE

Barème par tranche cumulable

6% TTC sur la tranche jusqu'à 100.000 € avec un minimum de 4000 euros

5,5% TTC sur la tranche jusqu'à 200.000 €

5% TTC sur la tranche jusqu'à 300.000 €

4,5% TTC sur la tranche excédent 300.000 €

Montant TTC sur le prix net vendeur (TVA 20%)

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur), sauf disposition contraire du mandat.

LOCATION A USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

● Honoraires à la charge du bailleur :

Visite – Constitution du dossier – Rédaction du bail : 4% TTC du loyer fiscal annuel Hors Charges (1)

Etat des Lieux Entrée : 2% TTC du loyer fiscal annuel HC (1)

Etat des Lieux de Sortie : 1 € TTC par M² de surface habitable

● Honoraires à la charge du locataire (2) :

Visite – Constitution du dossier – Rédaction du bail : 4% TTC du loyer fiscal annuel HC (1)

Etat des Lieux Entrée : 2% TTC du loyer fiscal annuel HC (1)

(1) Le montant des honoraires réglés par le locataire pour ces prestations, ne peut excéder celui versé par le bailleur et ne doit pas dépasser le plafond ci-dessous :

(2) Honoraires plafonnés à la charge du locataire (Loi ALUR)

GESTION LOCATIVE

Honoraires : 7 % TTC du loyer fiscal annuel TTC

Garantie Loyer Impayé : 3 % TTC du loyer fiscal annuel TTC

LOCATION SAISONNIERE

Frais de Gestion : 12% du loyer fiscal - Commission Agence : 17% du loyer fiscal

Assurance Annulation Séjour : Propriétaire = 2.8% du loyer fiscal – Locataire = Forfait 30 €

Taxe de Séjour (barème consultable à l'agence) - Frais de Dossier = Forfait 24 €

